

## ▶ Déclaration PAC 2017, à vos marques, prêts, feu... déclarez !

PAGE 6



**ACTUALITÉS**  
INAUGURATION  
DU GAMM VERT  
D'AIRVAULT

P.2



**SERVICES ET TECHNIQUES**  
OUI, APICULTURE ET  
AGRICULTURE RAISONNÉE  
FONT BON MÉNAGE !

P.4



**FAITS ET GESTES**  
IMPORTANT À SAVOIR :  
SIMPLIFIEZ-VOUS  
LES PAIEMENTS

P.8



## “ L’heure du vote ! ”

Rarement campagne électorale n’aura connu autant de turbulences et rarement, l’issue du scrutin, autant d’incertitudes. On ne peut pas dire que l’agriculture ait été au centre des débats de cette Présidentielle. Et pourtant les enjeux pour nos métiers sont majeurs et les inflexions – orientations que le prochain Chef de l’Etat sera amené à donner, peuvent être lourdes de conséquences. Dans un monde aussi complexe et en proie aux pressions multiples et souvent contradictoires, l’exercice du pouvoir n’est certes pas simple et les réponses à la question « Et si j’étais Président ? », sont plus faciles à formuler sur le papier que dans la vie réelle. Pour autant, il est des chantiers que je considère prioritaires pour sortir l’Agriculture française par le haut.

- L’évolution amorcée vers l’Agro-écologie et la Bio doit être encouragée et aidée financièrement dans les limites toutefois des volumes que le marché peut absorber et sous réserve que le consommateur paye effectivement le prix.

- Les relations avec la grande distribution doivent être moralisées pour des prix agricoles qui soient dignes, pour davantage d’éthique et une plus juste répartition de la valeur ajoutée. Cette guerre des prix en grande distribution qui reste bien française par son intensité, est proprement indécente quand il s’agit de notre alimentation.

- L’empilage de couches réglementaires et le surenchérissement du droit français lors de la transcription des normes européennes, ne peuvent plus durer. Cette complexité, ces délais d’instruction à rallonge sont autant de boulets que l’économie et l’agriculture au cas particulier, ne peuvent plus supporter.

- Face à la suppression des filets de sécurité sur les marchés, il est indispensable sur les plans assurantiel et fiscal, que les agriculteurs aient des dispositifs qui les protègent bien mieux.

- Il nous faut sur les marchés, renforcer le réflexe du « consommer français », dans les foyers comme dans les collectivités. Mais il nous faut aussi ne plus perdre en compétitivité, de sorte que le savoir-faire français reconnu mondialement se vende à l’international et que nous retrouvions notre place sur l’échiquier mondial.

C’est aussi pour cela qu’il nous faut absolument préserver cette ouverture sur le monde et ne pas se résoudre au repli sur soi. La France est un très grand pays agricole qui a forcément besoin des autres. L’Europe est très imparfaite et le dumping social de certains pays européens n’est pas tolérable en l’état. L’Europe est trop diverse pour n’être qu’un vaste espace sans barrière aucune. Mais il nous faut justement une Europe mieux adaptée à ces réalités diverses. Ce n’est pas en nous éloignant de l’Europe que nous résoudrions les problèmes. Et c’est bien pour cela que l’enjeu est de taille pour la France qui est un maillon majeur de l’Europe. Son rôle dans cette nécessaire reconstruction, est énorme. Rendez-vous le 07 mai au soir ! Pour la France et pour l’agriculture française, c’est une date qui peut faire date ; et j’espère pour le meilleur.

Jérôme Calteau  
Président



la coopération agricole  
produisons l’avenir



INFOS ▶

Directeur de publication : Jacques Bourgeois  
Conception/Rédaction : service communication  
12 boulevard Réaumur - BP 27  
85001 La Roche-sur-Yon CEDEX  
Tél 02 51 36 51 51 • Fax 02 51 36 51 97 • www.coop-cavac.fr

### ▶ ÉVÈNEMENT

## INAUGURATION DU GAMM VERT D’AIRVAULT CAVAC DISTRIBUTION

**Le 28 février Cavac Distribution a inauguré officiellement une nouvelle jardinerie Gamm vert à Airvault dans les Deux-Sèvres portant à 16 le nombre de magasins de son réseau. Cette jardinerie est située au cœur d’une petite zone commerciale dynamique.**

Cavac Distribution a repris depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 la Jardinerie de La Vallée du réseau de franchisés « Jardineries du Terroir ». Après quelques travaux, la pose de la nouvelle enseigne et l’installation d’un auvent en ce début d’année 2017, le nouveau magasin Gamm vert était fin prêt pour son inauguration officielle le 28 février dernier à l’approche du printemps. Etaient notamment présents des élus locaux tels qu’Olivier Fouillet, maire d’Airvault et président de la communauté de communes de l’Airvaudais-Val du Thouet, ainsi que Fabien Coirault, Vice-Président Territorial Gâtine à la Chambre de commerce et d’industrie des Deux-Sèvres (CC). Le maire n’a pas manqué de saluer la reprise de cette jardinerie par le groupe Cavac qui contribue au dynamisme économique local.

### Au cœur de notre territoire

Suite au départ en retraite de son propriétaire, Cavac Distribution a choisi de reprendre ce petit magasin car il bénéficie d’un bon potentiel de développement commercial avec peu



### ▶ CHIFFRES CLÉS



4 SALARIÉS



2 000 M<sup>2</sup>  
de surface  
de vente

de jardineries aux alentours, il est par ailleurs très proche de notre territoire pouvant ainsi bénéficier de la logistique du groupe Cavac. La ville d’Airvault est en effet située au nord-est du département des Deux-Sèvres en Haut-Poitou, à 30 km à l’Est de Bressuire. Ce magasin de 2 000 m<sup>2</sup> est accolé à un Intermarché situé au cœur d’une petite zone commerciale pourvue de commerces de proximité : presse, pharmacie, coiffeur... Les trois anciens salariés de l’ancienne jardinerie ont été repris et une personne supplémentaire a été embauchée. En conclusion de son discours, le maire d’Airvault Olivier Fouillet a souhaité pleine réussite au magasin avec « un beau printemps » commercial. ■

### ▶ COORDONNÉES

**Gamm vert**  
ZAC Intermarché Route de Poitiers  
79600 Airvault  
Tél. 05 49 70 82 27



### ▶ ÉVÈNEMENT

## LE PAYS DE RETZ EN FÊTE FOIRE-EXPO À MACHECOUL

Après, plusieurs années d’absence, le concours agricole a fait son retour à la foire-expo du Pays de Retz, organisée les 24, 25 et 26 mars derniers à Machecoul. L’occasion pour les 8 000 visiteurs de découvrir les races bovines élevées dans la région mais aussi d’assister à des démonstrations de machines agricoles et de motoculture. L’association « S’il te plaît dessine-moi un métier » présentait cette année le métier de mécanicien. Le président de l’association, Vincent Chiffolleau rappelle : « On ne peut plus considérer ce métier comme une voie de garage, la mécanique automobile a changé, les moteurs ont changé... Les machines agricoles ont aussi évolué... Les réparer exige du personnel de plus en plus qualifié et parfois très spécialisé. » Espérons que de telles initiatives suscitent des vocations, ces compétences étant appréciées dans le domaine agricole, qui souffre parfois du manque de réparateurs de proximité sur qui compter pour entretenir ses machines, indispensables à l’agriculture moderne. ■

### ▶ JEU 500<sup>e</sup> CAVAC INFOS

## LE GAGNANT EST UN SALARIÉ !

Pour célébrer la parution du 500<sup>e</sup> numéro de notre journal Cavac Infos, un jeu concours était organisé au mois de février sur notre site internet et notre page Facebook. Près de 350 participations ont été enregistrées. Et lors du tirage au sort... Surprise ! C’est une adresse « @cavac.fr » qui a été désignée vainqueur ! C’est Romain Joyeux, un jeune électromécanicien qui travaille à l’atelier d’entretien de Cavac



Romain s’est vu remettre sa tablette par Marina Touzeau du SRH.

qui a remporté la tablette mise en jeu. Arrivé depuis un peu plus de deux ans dans l’entreprise, il va désormais pouvoir lire le Cavac infos dans sa version numérique ou consulter nos réseaux sociaux depuis sa nouvelle tablette. Encore félicitations à lui ! ■

► SUIVI AGRAPI

## OUI, APICULTURE ET AGRICULTURE RAISONNÉE FONT BON MÉNAGE !

La problématique autour des abeilles est bien multifactorielle. En dehors des pathologies apicoles, l'offre alimentaire est au cœur de l'affaiblissement des colonies, avec en particulier différentes périodes de disette alimentaire tout au long de l'année. Cette problématique « alimentaire » doit être prise en compte par tous. De fait, les activités apicoles et agricoles sont donc étroitement liées.

Un rapport officiel trop peu diffusé...

Le dernier rapport de la DGAL publié fin 2016 mérite d'être connu et reconnu. En effet, il concerne le suivi de 195 enquêtes sur 52 départements, faisant suite à un signalement de mortalités aiguës de colonies d'abeilles par la profession apicole auprès des services de l'état pour l'année 2015. Le résultat des enquêtes réalisées par les services du Ministère de l'Agriculture conclut à une hiérarchisation des facteurs explicatifs, à savoir au rang 1 : les pathologies, en 2 : les pratiques « apicoles » puis au rang 3 : le manque de ressources alimentaires et enfin, au quatrième plan : les produits phytosanitaires. Dans près de 4 enquêtes sur 10, l'insuffisance sanitaire pour lutter contre le « Varroa » est mise en avant avec pour conséquence un affaiblissement du système immunitaire des abeilles. Après la prophylaxie, le manque de nourriture sur l'ensemble de la période d'activité du rucher est un facteur préoccupant pour les apiculteurs. Sur ce suivi de l'année 2015, la responsabilité des produits phytosanitaires ayant conduit par intoxication, à la mortalité des abeilles n'est impliquée que dans 4 % des cas...

Suivi AGRAPI de Saint Aubin la plaine...

Sur le secteur de St Aubin la Plaine (85), le suivi d'un rucher de 10 ruches est réalisé depuis 2015. L'objectif est d'observer le comportement des colonies d'abeilles dans un environnement exclusivement de grandes cultures, sans modification des pratiques. Ce suivi réalisé par un organisme spécialisé indépendant (TESTAPI) s'attache à mesurer l'état sanitaire du couvain (ponte de la reine et naissance des nouvelles abeilles), la production de miel par ruche, la caractérisation du pollen entrant dans la ruche, la recherche de matières actives dans le pain d'abeille. Les résultats de 2015 et 2016 ne montrent aucune mortalité anormale dans le rucher. La production de miel est très variable selon les ruches et selon la climatologie lors de la floraison du colza et du tournesol, les 2 seules cultures offrant une production suffisamment abondante de nectar pour la production de miel. Ce travail d'observation se poursuivra sur 2017 avec un effort sur la caractérisation du pollen entrant dans la ruche, pour chaque mois pendant la période d'activité des abeilles.

Des gains de rendement significatifs en présence d'abeilles...

En production de semences de colza et tournesol, le rôle des abeilles est capital pour la fécondation croisée des lignées mâles et femelles. En grandes cultures l'impact des abeilles est plus nuancé avec peu de travaux récemment réalisés sur ce thème. En 2016, deux essais ont été mis en place par la coopérative Cavac sur colza et tournesol. Des filets spécifiques mis en place dans les parcelles avant floraison ont permis de mesurer le rendement avec et sans insectes pollinisateurs :

- En colza : le gain mesuré est de **6.4 qx**
- En tournesol : le gain mesuré est de **4.4 qx**

RENDEMENT AVEC  
INSECTES  
POLLINISATEURS :

+ 6.4 qx  
en colza

+ 4.4 qx  
en tournesol

Biodiversité : une affaire de tous...

L'offre alimentaire (en pollen et nectar) sur l'ensemble de la période d'activité des abeilles **fait défaut en début de période (mars)**, entre la floraison du colza et du tournesol (juin) et **en fin de période (septembre)**. La simplification de nos assolements en est la cause principale avec une dominance des céréales (blé maïs), cultures non productrices de pollen et nectar. La mise en place de quelques espaces avec des plantes mellifères, jachères fixes, délaissées de parcelles, tournières en maïs semences... sont des pistes à explorer pour améliorer l'offre alimentaire vis-à-vis des pollinisateurs. Cet aménagement de notre territoire contribuera à améliorer les relations entre apiculteurs et agriculteurs, tout en préservant l'usage des produits phytosanitaires de façon raisonnée. En ce sens, notre mélange de semences « **fleurs d'abeilles** » répond bien à ce double objectif. ■

► AGRONOMIE

## CONTRÔLER SES RÉGLAGES : SIMPLE ET EFFICACE ÉPANDÉUR D'ENGRAIS

Si vous réglez correctement votre épandeur à engrais minéraux, vous maximisez vos chances d'atteindre l'optimum de rendement et la qualité requise pour vos cultures. Contrairement aux idées reçues, contrôler ses réglages avant un chantier est plutôt simple en pratique. Éclairages avec Sylvain Boyer, de l'union Invivo.

Régularité et précision, voici les deux objectifs à atteindre lors de l'épandage d'engrais. Avant de commencer un chantier d'épandage, l'idéal serait de faire un contrôle systématique des réglages de son épandeur, à savoir le débit et la répartition. D'autant plus que cette bonne pratique est simple et rapide. Pas plus de 5 minutes selon Sylvain Boyer, Ingénieur développement - Fertilisants InVivo, qui regrette que cette pratique ne soit pas plus adoptée sur le terrain alors que la tendance est à la précision. « L'agriculture est de plus en plus précise grâce aux calculs de doses, au fractionnement, à la modulation, avec des machines très pointues », précise-t-il. Mais le poids de l'habitude est le plus fort.

Un contrôle, pourquoi ?

Pourtant, un contrôle des réglages se justifie à plus d'un titre. Les tables de réglages fournies par les fabricants de matériels sont précieuses, mais insuffisantes car les conditions d'épandage (température, humidité) modifient les caractéristiques de l'engrais. Par ailleurs, les tables sont établies à partir d'échantillons d'engrais avec forcément une part de variabilité malgré la performance des process industriels. Enfin, la palette d'engrais offerte aux agriculteurs est bien plus diversifiée aujourd'hui par rapport à avant. Un contrôle est particulièrement important pour les formulations concentrées en azote, telles que l'engrais azoté stabilisé Novius qui en comporte 46 %. Les quantités de granules apportées sont plus faibles et les flux plus lents, d'où une plus forte sensibilité aux variations.



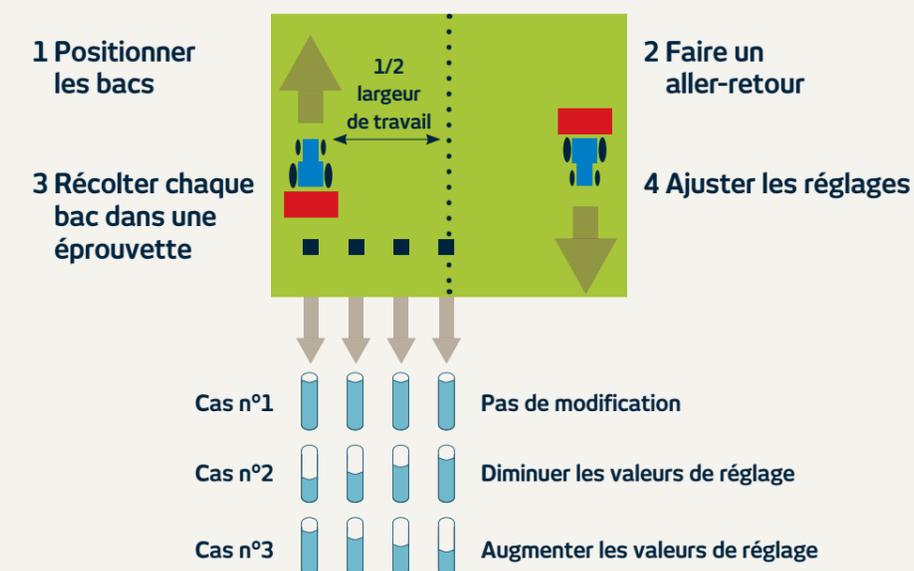
Vérification du débit

Le premier paramètre à vérifier est le débit, gage de la précision de la dose apportée. Si les nouveaux épandeurs le contrôlent automatiquement par une pesée dynamique, les modèles classiques ne le font pas. « Il suffit d'enlever un des disques et peser la quantité d'engrais à l'aide d'un seau fixé au préalable sur l'épandeur. Pour chaque modèle, il existe une abaque qui permet de d'avoir si le réglage est correct et de faire les correctifs nécessaires », explique Sylvain Boyer.

Vérification de la régularité

Une fois le débit vérifié, direction la parcelle à épandre. La bonne répartition de l'engrais se contrôle grâce à des kits proposés par les fabricants, malheureusement en option malgré leur coût modique. « On place en général 4 bacs perpendiculairement au passage du tracteur. Après un aller-retour, on verse le contenu des bacs dans des éprouvettes grâce à un entonnoir. Visuellement c'est très parlant », ajoute Sylvain Boyer. Le contrôle de ses réglages est donc plutôt simple à mettre en œuvre mais il faudra accepter de « perdre » ces cinq petites minutes pour gagner en rendement et en qualité. Le jeu en vaut la chandelle. ■

► VÉRIFIER VOTRE RÉGULARITÉ D'ÉPANDAGE EN 4 ÉTAPES



Source : Novius, Union Invivo

▶ DÉCLARATION

# PAC 2017, À VOS MARQUES, PRÊTS, FEU... DÉCLAREZ !

Chaque année, c'est LE rendez-vous administratif du monde agricole. Le service TELEPAC a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> avril 2017. Comme en 2016, la télédéclaration est obligatoire pour réaliser votre déclaration de surface. Peu de changement pour cette nouvelle campagne par rapport à l'année précédente, cependant, certains éléments sont à vérifier pour optimiser votre dossier PAC 2017.



Rendez-vous sur le site : [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)

### PAC 2015 et 2016 : bientôt soldée ?

Les aides du 2<sup>e</sup> pilier de la PAC 2015 : les mesures agro-environnementales et le soutien à l'agriculture biologique restent encore à percevoir, avec un impact sur les trésoreries des exploitations (paiements à prévoir sur le 3<sup>e</sup> trimestre 2017).

Un premier apport de trésorerie remboursable couvrant 90 % des aides découplés (droit à paiement de base, paiement vert, surprime) et de l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels, avait été versée à partir du mois d'octobre 2016. Ces aides du 1<sup>er</sup> pilier dossier PAC 2016 doivent être soldées de la manière suivante :

- Aide animales ABA et ABL sur des exploitations contrôlées : **solde à partir fin avril.**
- Aide Veaux Bio : **juin.**
- Aides couplées (aide légumineuse, semences de graminées, semences de légumineuse, aide protéagineux, ...) : **début juin.**
- Aide JA : **à partir du 10 juin.**
- Aides découplées : DPB, surprime, ver-

dissement : 3 dates de paiements.

- Dossiers sans événement DPB en 2016 : **autour du 10 mai** (acompte de 95 % des DPB et surprime), **fin mai** (acompte 65 % du verdissement), **fin juin** (solde).
- Dossiers avec demande DPB à la réserve ou transfert DPB en 2016 : fin juin.

La raison principale de ce décalage de paiement réside dans la nécessité de valider définitivement les Surfaces Non Agricoles (avec un impact sur la surface admissible, SIE, valeur DPB, ...) et le chiffrage des besoins de la réserve DPB.

Une avance de trésorerie devait arriver sur le compte des exploitants fin mars pour les dossiers concernés par des demandes d'aides MAE et Bio à la PAC 2016. Toutefois, nous restons prudents car les échéances annoncées sont régulièrement repoussées.

- Plafond de 7 200 € soit environ 122 €/ha pour les MAE Système et 72 €/ha pour les MAE unitaire.
- Transparence Gaec (qui n'était pas ap-

pliquée pour l'ATR MAE de 2015).

Pour les exploitations avec des MA, si vous n'avez aucun versement d'ATR MAE 2016 début avril, il faut impérativement revenir vers la DDTM ou votre TAE pour faire le point sur votre dossier.

### Les éléments à surveiller : verdissement des aides PAC

**SIE** - Les surfaces d'intérêt écologique restent à 5 % des terres arables\*.

Comment les déclarer :

- À partir des éléments topographiques : haies, bosquets, mares, bordures de champs ou de forêts..., ce sont les éléments du paysage. Chaque élément dispose d'un coefficient d'équivalence et doit se trouver sur une terre arable ou être adjacent pour être pris en compte dans le calcul. Leur prise en compte se réalise à partir des des- sins TELEPAC : il est important de vérifier l'éligibilité des éléments lors de la déclaration PAC (par exemple pour être comptabilisé, le tracé d'une haie doit toucher ou superposer le tracé de la parcelle).

- À partir des couverts/dérobées : déclarez les couverts ou dérobées que vous planterez l'été 2017 après céréales. Les couverts/dérobées SIE doivent comporter au minimum 2 espèces de la liste éligible. Il est conseillé de déclarer un maximum de couverts SIE car les changements de parcelles ne sont pas autorisés après dépôt du dossier PAC.
- À partir des cultures fixatrices d'azote : en pures ou en mélange entre-elle (attention, les mélanges avec des graminées ne sont pas éligibles)

**Diversité des assolements** : reste identique à 2016 : il faut 2 cultures entre 10 et 30 ha, 3 cultures différentes dans votre assolement sur les terres arables au-delà.

**Prairies permanentes** : toute surface en herbe doit être déclarée en PPH ou PRL à compter de la sixième année de la déclaration PAC. Seules les prairies permanentes dites « sensibles » ne peuvent en aucun cas être retournées (cf. TELEPAC pour voir si vous êtes concerné). ■

.....

**Le paiement vert n'est pas une évidence et son montant d'aide représente environ 61 % du montant de vos DPB. Accordez du temps à ce point lors de la réalisation de votre dossier.**

.....

**Dans la semaine à venir, nous aurons certainement plus de précisions sur les éléments de la PAC 2017. Pour optimiser votre dossier PAC, faites appel à votre TAE ou contactez le 0 800 800 237.**

▶ N° Vert 0 800 800 237



## TRANSFERTS DE FONCIER : PENSEZ À VOS TRANSFERTS DE DPB !

Vous êtes concerné par un changement de dénomination, changement de statut, un agrandissement, une installation, ... pensez à compléter les clauses de transfert DPB et à les déposer à la DDT.

**JEUNE AGRICULTEUR** : avec ou sans demande de DJA, n'oubliez pas de cocher l'aide JA sur la demande d'aide PAC 2017.

**AIDES COUPLÉES VÉGÉTALES** : selon votre assolement, vous êtes éligibles aux aides couplées : pensez à cocher la case.

**AIDE CHANVRE** : fournir les étiquettes de semences, factures d'achat, CERFA et déclarer les variétés semées sur TELEPAC.

**AIDE SEMENCES DE LÉGUMINEUSES OU DE GRAMINÉES** : disposer d'un contrat avec l'entreprise multiplicatrice au nom de l'exploitation précisant l'espèce et la variété. Sur notre déclaration PAC 2017, vous devez retrouver les mêmes intitulés (en cohérence avec votre contrat). Les étiquettes de semences sont à conserver sur l'exploitation.

**AIDE LÉGUMINEUSE FOURRAGÈRE : nouveauté 2017, les mélanges légumineuse + oléagineux sont éligibles à l'aide.** Dans tous les cas, fournir les factures d'achat au nom du demandeur (ou attestation d'utilisation de semences de ferme) UNIQUEMENT pour les surfaces en mélange de légumineuses fourragères et de graminées ou de céréales. Les factures doivent correspondre à des semences achetées pour une implantation à l'automne n-1 ou printemps n.

**AIDE PROTÉAGINEUX** : conserver les étiquettes de semences sur l'exploitation.

**AIDE SOJA** : conserver les étiquettes de semences sur l'exploitation.

L'ensemble des pièces justificatives doivent être déposé en DDTM ou en pièces jointes sur TélecPAC avant la fin de la déclaration (15/05/2017).

**AIDE ANIMALES** : Vous pouvez télédéclarer vos aides animales bovins laits, bovins allaitants, veaux sous la mère et veaux bio jusqu'au 15/05/2017. Réalisez votre déclaration à votre pic de production tout en prenant en compte vos évolutions d'exploitation.

**MAE (Mesure Agro-Environnementale)** : vous êtes sur le secteur du Longeron, Bultière, Angle Guignard, Rochereau, Vie et Jaunay, St Hilaire le Vouhis... étudier les MAE éligibles sur votre exploitation. 2017 est la dernière année d'ouverture MAE pour le BV d'Apremont, de la Bultière, d'Angle Guignard et de Rochereau. ■

\* toute surface cultivée destinée à la production de cultures, en place depuis moins de 5 ans (y compris les prairies temporaires et jachères de moins de 5 ans).

## ▶ ESSAIS AGRONOMIQUES

# POMMES DE TERRE DE NOIRMOUTIER : ELLES VOIENT LA VIE EN ROSE

**Vous avez peut-être vu passer la photo sur nos réseaux sociaux. Ces drôles de « chenilles roses » sont en réalité des essais agronomiques. La photo a été prise sur l'île de Noirmoutier et sous ces films plastiques poussent les plants de pommes de terre français les plus réputées.**



### LA pomme de terre

Un petit calibre, une peau très fine et peuleuse, une fraîcheur et un léger goût sucré, pas de doute, vous avez à faire à l'une des meilleures pommes de terre française : la Noirmoutier. Ramassées avant maturité, soit 90 jours après leur plantation, Sirtema, Bonnotte, Lady Christ'l, Esmeralda et Charlotte sont, avec la fleur de sel, les fiertés culinaires de l'île. Mais pourquoi l'habiller de rose me direz-vous ? Pour tester ! Le climat insulaire, océanique et ensoleillé est particulièrement propice à la culture de pomme de terre de qualité cependant des essais sont menés pour travailler sur la précocité et le rendement des plants. Les films traditionnels de serre protègent les plants des gelées et aident, en créant un microclimat, les plantes dans leur développement précoce.

### Optimiser le spectre solaire

Modifier les propriétés optiques du film influence le comportement des cultures conduites sous abris plastiques (compacité du port, précocité, résistance

aux maladies...). Ces films roses sont capables d'optimiser le spectre solaire (meilleure diffusion de la lumière et meilleure sélectivité de certaines longueurs d'ondes notamment ultra-violet et infra-rouge). Le but est donc d'améliorer le rendement agronomique des cultures sous serres en comparant les différences observées entre les plants ayant poussé sous film classique et ceux sous film rose.

### Avis aux amateurs

Chaque année un événement est dédié à l'arrivée de la primeur des primeurs, la Bonnotte de Noirmoutier. Rendez-vous le 29 avril prochain pour célébrer la 20<sup>e</sup> anniversaire de l'événement « La fête de la bonnotte » plus d'infos : [www.lanoirmoutier.com](http://www.lanoirmoutier.com). ■



## BLOC-NOTES

### LA FÊTE DU POTAGER DANS VOS AGRIVILLAGE

Du 19 au 29 avril 2017



#### ▶ Dans tous vos AgriVillage

Benet · Bournezeau · Cerizay · Commequiers · La Boissière de Montaigu · Le Poiré-sur-Vie · Landevielle · Les Epesses · Les Essarts · Mareuil sur Lay · Moncutant · Moutiers les Mauxfaits · Nueil les Aubiers · Pouzauges · Rocheservière · St Fulgent · St Denis la Chevasse · St Florent des bois · St Christophe du Ligneron · St Michel en l'Herm · Ste Hermine · Talmont · St Hilaire · Touvois

## ▶ POMMES DE TERRE

# LA CAMPAGNE DÉMARRE ! PLANTS DU BOCAGE

L'arrivée du mois d'avril marque le début de la campagne de production des pommes de terre pour les agriculteurs de « Plants du Bocage ». En 2017, ce sont ainsi 188 ha qui devraient être implantés pour une récolte destinée majoritairement au marché des plants. De nouvelles variétés font leur apparition cette année, avec notamment « Speeda » une variété précoce pour le marché export (Afrique). En termes de nouveautés techniques, les agriculteurs devront réaliser un reliquat azoté et un bilan de fertilisation adapté à chaque couple variété/producteur. De nouvelles règles d'agrégage seront également mise en place pour « rémunérer » la qualité. ■